

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 07 septembre 2020

19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 Demandes de subventions
DELIBERATION N° 2020-09-48

OBJET : *REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES ET PIETONNIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DU FRAT 2020*

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

La municipalité souhaite favoriser les déplacements doux en aménageant des pistes cyclables notamment sur la route de Vedène et sur la route de Pernes jusqu'à la résidence de tourisme et en matérialisant un circuit effectuant une boucle dans le village.

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager des pistes cyclables et des cheminements piétonniers pour sécuriser les déplacements doux,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des aménagements cyclables et piétonniers susvisés.

SOLLICITE la participation de la Région à hauteur de 30% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		37 500 €
TVA	20,00%	7 500 €
Coût TTC		45 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT		
1Autofinancement	40%	15 000 €
2Subventions d'équipement 60%		
Etat	0% de la dépense subventionnable	
Région	30% de la dépense subventionnable	11 250 €
Département	0% de la dépense subventionnable	
Grand Avignon	30% de la dépense subventionnable	11 250 €
Total (2)		22 500 €
3Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	37 500 €

APPROUVE l'acte d'engagement de la commune vis-à-vis de la Région ci-annexé dans le cadre de la demande de subvention.

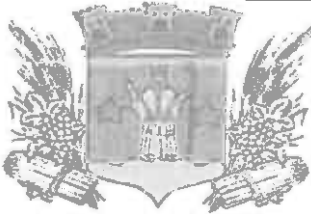
PRECISE que les crédits nécessaires au projet sont ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020 de la publication le 10.09.2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.3. Tarifs des services publics
DELIBERATION N° 2020-09-49

OBJET : TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LE SALON DU SANTON

RAPPORTEUR : Madame Joëlle SALUZZO, adjointe déléguée aux festivités et au commerce.

VU le code général des collectivités territoriales,

La commune organise un salon interrégional du santon à la salle des fêtes et de la culture La Pastourelle.

CONSIDERANT la nécessité de fixer des tarifs pour les emplacements des exposants,

Les tarifs proposés pour le « salon du santon » et pour deux jours consécutifs sont de :

- 30 € pour une table de 1 mètre 80,
- 50 € pour deux tables, soit 3 mètres 60.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux, réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs susvisés qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2020.

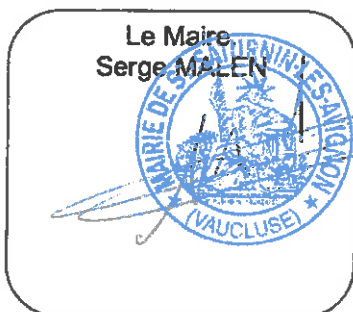
PRECISE que les recettes ci-dessus désignées seront encaissées selon les modalités suivantes :

- versement uniquement en chèques bancaires ou chèques postaux au régisseur titulaire ou suppléant ;
- règlement exigé au moment de la réservation ;
- enregistrement sur un carnet à souche P1 RZ.

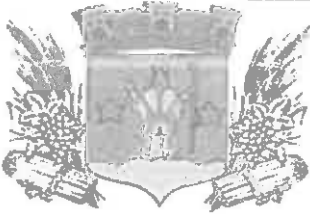
En cas d'annulation, les droits de place réglés au moment de la réservation, pourront être remboursés.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020
de la publication le 10.09.2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 07 septembre 2020 à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2020-09-50

OBJET : RH – CREATION DE CINQ POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat

aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, notamment dans le cadre de renforts et de remplacements aux services entretien, technique, cuisine, crèche et police municipale, il est proposé au conseil municipal de créer cinq contrats d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux, réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer cinq contrats d'accompagnement dans l'emploi à compter du 14 septembre 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

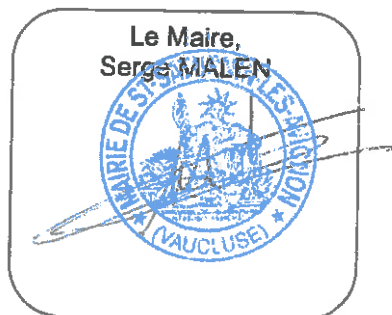
PRECISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,15 euros.

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi) pour ces recrutements.

RÉSULTAT DU VOTE

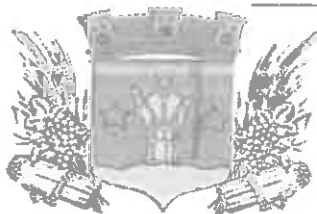
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020

de la publication le 10.09.2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2020-09-51

OBJET : *RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une réorganisation des services d'entretien et des ATSEM, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un poste d'ATSEM de 80 % à 90 %.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 31/12/2019 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emploi créé			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	90%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux, réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

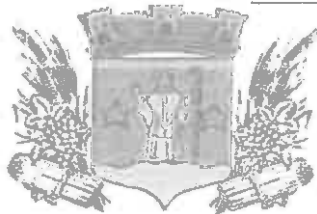
APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 14/09/2020.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020 de la publication le 10.09.2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.2 Subventions accordées à d'autres collectivités publiques

DELIBERATION N° 2020-09-52

OBJET : FONDS D'AIDE AUX JEUNES – DEMANDE DE PARTICIPATION DE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX – Adjointe déléguée aux finances et à l'action sociale.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) est un dispositif qui a pour objet d'attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, habitant dans le département, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et

professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement de ce fonds est assuré majoritairement par le Département. Les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale, qui le souhaitent peuvent y participer.

Durant l'année 2019, ce fonds a permis d'aider financièrement 958 jeunes du Vaucluse, soit en participant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, soit en permettant à ces jeunes de bénéficier d'aides ponctuelles dans divers domaines (subsistance, mobilité, logement, santé ...).

Sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, l'aide a concerné en 2019 quatre jeunes pour un montant total de 5 850 €.

Compte-tenu de la possibilité pour les communes d'abonder ce fonds, le Président du Département de Vaucluse sollicite le Conseil municipal dans ce sens afin de permettre aux jeunes de notre département et plus précisément de notre territoire de compétence, de bénéficier d'un appui efficace.

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes en difficultés de la commune de bénéficier des aides du F.A.J.,

La participation de la commune s'élèverait à 495,60 € soit 0,10 € par habitant avec une population légale de 4 956 habitants au 1^{er} janvier 2020.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux, réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 495,60 € pour l'année 2020.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

PRECISE que le versement de cette participation se fera auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse, gestionnaire mandaté par le Département.

RÉSULTAT DU VOTE

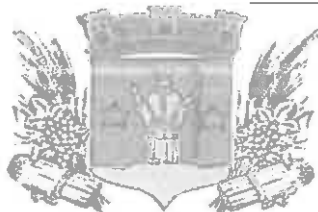
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020

de la publication le 10.09.2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.1 Acquisitions gratuites
DELIBERATION N° 2020-09-53

OBJET : *ISSUE DE SECOURS DE LA CRECHE – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE*

RAPPORTEUR : Madame Sylvie RANC, adjointe déléguée à la petite enfance, à la crèche et au relais d'assistantes maternelles.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité de la crèche, le conseil municipal a approuvé la création d'une issue de secours supplémentaire pour répondre aux exigences en matière de sécurité (défense incendie, plan de mise en sûreté, alerte attentat...).

A partir de la crèche municipale L'enfantine, il s'agit de rejoindre la parcelle cadastrée AT n°144 appartenant à la commune en traversant la parcelle cadastrée section AT n°143 située 125 boulevard de la Libération à Saint Saturnin lès Avignon et appartenant à la SCI SYLJEM représentée par Madame Sylvie CROZE et à Monsieur Stéphane BERRALDACCI.

Dans ce cadre, la commune a demandé aux propriétaires de la parcelle cadastrée section AT n°143, qui ont accepté, de céder à titre de servitude perpétuelle, sur la parcelle leur appartenant et désignée « FONDS SERVANT », à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, un droit de passage établi au profit des parcelles communales cadastrées section AT n°144 et 142 désignées « FONDS DOMINANT ». Il est précisé que cette servitude d'une largeur de 2 mètres est valable uniquement pour l'évacuation de la crèche municipale.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de passer une convention de servitude pour autoriser un passage piétonnier d'une largeur de 2 mètres sur la parcelle cadastrée section AT n°143 reliant les parcelles communales AT n°142 et AT n°144 conformément au plan ci-annexé,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux, réunie le 31 août 2020,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la signature de la convention de servitude de passage entre les propriétaires de la parcelle cadastrée section AT n° 143, désignée « FONDS SERVANT » et la commune, propriétaire des parcelles cadastrées section AT n°142 et 144, désignées « FONDS DOMINANT ».

PRECISE que cette servitude de passage constituée d'un chemin piéton d'une largeur de 2 mètres est valable uniquement pour l'évacuation de la crèche municipale (dont les exercices).

PRECISE que cette servitude de passage ne donne pas lieu au versement d'une indemnité.

AUTORISE monsieur le Maire à recevoir et à authentifier la convention de servitude en la forme administrative.

AUTORISE madame la 1^{ère} Adjointe à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

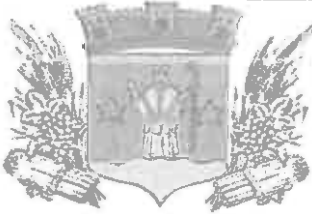
DEMANDE l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020 de la publication le 10.09.2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 Demande de subventions
DELIBERATION N° 2020-09-54

OBJET : BIBLOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ACQUISITION DE COLLECTIONS D'IMPRIMÉS

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick LOUIS-VASSAL, adjoint à la culture, à la communication et au protocole.

Au vu de la crise que rencontre le secteur du livre dans son ensemble (et prioritairement la librairie indépendante) et qui provoque auprès des collectivités des réflexions sur la réorientation des budgets, le Ministère de la

Culture, via les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), propose d'apporter son soutien exceptionnel aux collectivités.

Ce soutien porte sur les acquisitions d'imprimés que les collectivités pourront réaliser au-delà de leur budget courant dans le but de renforcer les commandes auprès des librairies.

L'aide maximale qui peut être apportée est de 50% du montant hors taxe des dépenses nouvellement engagées au titre des exercices budgétaires 2020 et 2021.

La municipalité souhaite développer encore la fréquentation de la bibliothèque dans un but culturel et social.

CONSIDERANT l'intérêt d'augmenter le budget annuel consacré à de nouvelles collections d'imprimés,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Drac dans le cadre de ce dispositif pour augmenter le nombre de collections à la disposition des usagers.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux, réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'augmentation des budgets 2020 et 2021 consacrés à l'acquisition de nouvelles collections de livres à la disposition des usagers à hauteur de 1 200 € TTC annuel (1 000 € HT). Pour mémoire, les dépenses engagées en 2019 pour l'acquisition de collections de livres se sont élevées à 4 914 € TTC.

SOLLICITE la participation de la Drac à hauteur de 50 % du montant hors taxe des dépenses nouvellement engagées au titre des exercices budgétaires 2020 et 2021.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET

Dépenses nouvelles totales hors taxes engagées au titre des exercices 2020 et 2021		2 000,00 €
TVA	20,00%	400,00 €
Coût TTC		2 400,00 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1Autofinancement	50%	1 000 €
2Subvention		
Drac	50% de la dépense subventionnable	1 000 €
Total (2)		1 000 €
3Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	2 000 €



PRECISE que les crédits nécessaires au projet sont ouverts dans la section de fonctionnement du budget.

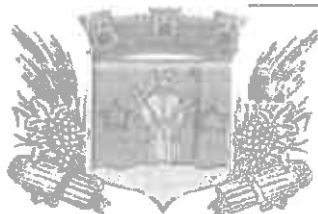
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
------------------------	-------------------------	------------------------

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020 de la publication le 10.09.2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.7 Autres subventions
DELIBERATION N° 2020-09-55

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ALLOUEE AU CCAS – EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU les délibérations du conseil municipal n°2020-01-05 du 23 janvier 2020 et n°2020-06-39 du 29 juin 2020 approuvant des subventions au C.C.A.S. pour un montant total de 18 000 €.

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

CONSIDERANT que le fonctionnement du Centre communal d'action sociale nécessite le versement d'une subvention communale complémentaire d'un montant de 6 400 € liée à l'organisation du séjour « seniors en vacances »,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 31 août 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser au Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), au titre de l'exercice 2020, une subvention complémentaire d'un montant de 6 400 € (six mille quatre cent euros).

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020 de la publication le 10.09.2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 07 septembre 2020
à 19 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
01/09/2020

Date d'affichage
10/09/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.2.2 Fonctionnement des groupes politiques
DÉLIBÉRATION N° 2020-09-56

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION : ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de préparer et de soumettre pour avis les dossiers en commission,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE d'instituer une commission : ASSOCIATIONS composée de treize membres, chargée de donner son avis sur toute question ou décision ayant une incidence dans les domaines susvisés.

Cette commission comprend trois représentants de l'opposition municipale, conformément à l'article L.2121-22 alinéa troisième du Code général des collectivités territoriales. Le Maire est le président de droit de la commission.

Après appel des candidatures, 13 candidats se sont présentés pour 12 places de membre de la commission.

Il a été procédé à un vote à bulletin secret. Les résultats du vote sont les suivants :

Nom	Nombre de voix (suffrages exprimés)	Nombre de bulletins blancs
Chantal BONNEFOUX	27	0
Claude ANDRÉ	27	0
Josiane COSTE	27	0
Lionel FISCHER	27	0
Joëlle SALUZZO	27	0
Alex CACELLI	27	0
Sylvie RANC	27	0
Patrick LOUIS-VASSAL	26	1
Frédéric TRICHARD	27	0
Lionel BOLIMON	27	0
Marion PILLOT	27	0
Jean-Pierre DUCLERCQ	22	5
Sylvain PENALVA	5	22

Les membres élus de la commission « associations » sont :

- Chantal BONNEFOUX
- Claude ANDRÉ
- Josiane COSTE
- Lionel FISCHER
- Joëlle SALUZZO
- Alex CACELLI
- Sylvie RANC
- Patrick LOUIS-VASSAL
- Frédéric TRICHARD
- Lionel BOLIMON
- Marion PILLOT
- Jean-Pierre DUCLERCQ

En cas d'empêchement, chaque membre titulaire pourra désigner un remplaçant s'il le souhaite.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10.09.2020

de la publication le 10.09.2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes

dans un délai de deux mois à compter de sa publication.